

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, Mercredi le 23 Avril à 15 h : 00 mn GMT, s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) sous la présidence de son Président Mohamed Fouad Barrada, Président de la Commission des Marchés Publics (PRMP) de la Région de Nouakchott.

**Les membres :**

Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante

Chighaly El Mahjoub, Membre expert

Mouna Mint/ Lehmad, Membre expert



**Ordre du jour :**

- la lettre de la Présidente de la Région de Nouakchott n°00523 en date 22/04/2025 relative l'avenant n° 01 et l'avenant n°02 au marché n°1309/S/003/CPMP/RN/RN/2024.
- Examen de la lettre de la Présidente de la Région de Nouakchott relative à l'additif n°01 au DAOI N°02/CPMP/RN/RN/ 2025.
- Examen de la lettre de la Présidente de la Région de Nouakchott relative à l'additif n°01 au DAOI N°03/CPMP/RN/RN/ 2025.

**Décision :**

- Après l'examen de l'extrait de la CNCMP N°29 en date du 16/04/2025 et de la lettre de la Présidente de la Région de Nouakchott n°00523 en date 22/03/2025 relative à l'avenant n°01 et l'avenant n°02 au marché n°1309/S/003/CPMP/RN/RN/2024, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) approuve lesdits avenants.
- Après examen de la lettre de la Présidente de la Région de Nouakchott relative à l'additif n°01 au DAOI N°02/CPMP/RN/RN/ 2025, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) approuve ledit additif.

En fixant les échéances ci-après :

Date et heures limites de dépôts des offres sont : le 23/06/2025 à 12H :00min GMT.

Date d'ouverture des offres est : le 23/06/2025 à 12H :30min GMT.

-Après examen de la lettre de la Présidente de la Région de Nouakchott relative à l'additif n°01 au DAOI N°03/CPMP/RN/RN/ 2025, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) approuve ledit additif

En fixant les échéances ci-après :

Date et heures limites de dépôts des offres sont : le 25/06/2025 à 12H :00min GMT.

Date et heures d'ouverture des offres sont : :25/06/2025 à 12H :30min GMT.

Conformément aux textes en vigueur notamment l'article 55 de la loi 24-2021 du 29 décembre 2021 portant code de marché publics, les candidats peuvent exercer un recours contre les procédures de passation des marchés publics relatives au contenu des additifs précités. Ce recours doit invoquer une violation caractérisée de la réglementation des marchés publics. Il doit être exercé dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la publication de la décision faisant grief.

**Signatures :**

- Mohamed Fouad Barrada, PR/CPMP-RN



**Noms, fonctions et signatures des membres présents :**

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante ;

- Chighaly El Mahjoub, Membre expert;

- Mouna Mint/ Lehmad, Membre expert ;